



REFRIGERATORI PER FLUIDI
APPLICAZIONI FRIGORIFERE SPECIALI
FLUID COOLERS
SPECIAL COOLING APPLICATIONS

AZIENDA CERTIFICATA



EURO COLD srl

Via Aldo Moro n.11/e - 41030 Bomporto (MO) Italy
Tel. +39.059.8178138 r.a - Fax +39.059.8170482
P.IVA 02669040368 - REA MO 321144
Cap. Soc. € 153.000 i.v.
Internet: www.eurocold.it
e-mail: info@eurocold.it

Revision n. 10
du 04/02/2022
Imprimé le 22/02/2022

Fiche de données de sécurité

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: **EUR1045**
Dénomination: **EUROCLEAN 1045**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination: **Produit pour l'élimination de matières grasses et huiles dans des circuits hydrauliques multimaterieux**
supplémentaire

Usages identifiés	Industrielles	Professionnelles	Consommateurs
Secteur d'utilisation (IDE PC37 0)	✓	✓	-

1.3. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à

**Secrétariat médical Service Centre Antipoison Consultation de pathologie professionnelle Et environnementale Hôpital FERNAND WIDAL
200 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS: 01.40.05.43.28**

**ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80**

**numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59
Centro Antiveleni Ospedale Niguarda +39 0266101029**

SECTION 2. Identification des dangers.

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage.

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.



Mentions
d'avertissement:



Attention



REFRIGERATORI PER FLUIDI
APPLICAZIONI FRIGORIFERE SPECIALI
FLUID COOLERS
SPECIAL COOLING APPLICATIONS

AZIENDA CERTIFICATA



EURO COLD srl

Via Aldo Moro n.11/e - 41030 Bomporto (MO) Italy

Tel. +39.059.8178138 r.a - Fax +39.059.8170482

P.IVA 02669040368 - REA MO 321144

Cap. Soc. € 153.000 i.v.

Internet: www.eurocold.it

e-mail: info@eurocold.it

Mentions de danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P280 Porter gants de protection.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P391 Recueillir le produit répandu.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Contient: (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

2.3. Autres dangers.

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage \geq à 0,1%.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants.

3.2. Mélanges.

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE		
CAS 5989-27-5	$2,5 \leq x < 5,5$	Flam. Liq. 3 H226, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 1 H410 M=1, Note/Notes de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: C
CE 227-813-5		
INDEX 601-029-00-7		
N° Reg. 01-2119529223-47-xxxx		
2-BUTOXYETHANOL		
CAS 111-76-2	$1 \leq x < 4$	Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315
CE 203-905-0		
INDEX 603-014-00-0		
N° Reg. 01-2119475108-36-xxxx		

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Consulter aussitôt un médecin. Provoquer les vomissements uniquement sur instructions du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

On n'a pas des informations spécifiques sur éventuels symptômes et effets provoqué par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Informations non disponibles.



REFRIGERATORI PER FLUIDI
APPLICAZIONI FRIGORIFERE SPECIALI
FLUID COOLERS
SPECIAL COOLING APPLICATIONS

AZIENDA CERTIFICATA



EURO COLD srl

Via Aldo Moro n.11/e - 41030 Bomporto (MO) Italy

Tel. +39.059.8178138 r.a - Fax +39.059.8170482

P.IVA 02669040368 - REA MO 321144

Cap. Soc. € 153.000 i.v.

Internet: www.eurocold.it

e-mail: info@eurocold.it

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction.

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les suivants : anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage,



REFRIGERATORI PER FLUIDI
APPLICAZIONI FRIGORIFERE SPECIALI
FLUID COOLERS
SPECIAL COOLING APPLICATIONS

AZIENDA CERTIFICATA



EURO COLD srl

Via Aldo Moro n.11/e - 41030 Bomporto (MO) Italy

Tel. +39.059.8178138 r.a - Fax +39.059.8170482

P.IVA 02669040368 - REA MO 321144

Cap. Soc. € 153.000 i.v.

Internet: www.eurocold.it

e-mail: info@eurocold.it

avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Informations pas disponibles.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

8.1. Paramètres de contrôle.

Références Réglementation:

CZE	Česká Republika	Nariadení vlády č. 361/2007 Sb. kterým se stanoví podmínky ochrany zdraví při práci
DEU	Deutschland	TRGS 900 (Fassung 31.1.2018 ber.) - Liste der Arbeitsplatzgrenzwerte und Kurzzeitwerte
ESP	España	INSHT - Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2017
FRA	France	JORF n°0109 du 10 mai 2012 page 8773 texte n° 102
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits
GRC	Ελλάδα	ΕΦΗΜΕΡΙΣ ΤΗΣ ΚΥΒΕΡΝΗΣΕΩΣ - ΤΕΥΧΟΣ ΠΡΩΤΟ Αρ. Φύλλου 19 - 9 Φεβρουαρίου 2012
ITA	Italia	Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81
POL	Polska	ROZPORZĄDZENIE MINISTRA PRACY I POLITYKI SPOŁECZNEJ z dnia 7 czerwca 2017 r
PRT	Portugal	Ministério da Economia e do Emprego Consolida as prescrições mínimas em matéria de protecção dos trabalhadores contra os riscos para a segurança e a saúde devido à exposição a agentes químicos no trabalho - Diaro da Republica I 26; 2012-02-06
ROU	România	Monitorul Oficial al României 44; 2012-01-19
SVK	Slovensko	NARIADENIE VLÁDY Slovenskej republiky z 20. júna 2007
EU	OEL EU	Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE.
	TLV-ACGIH	ACGIH 2020

2-BUTOXYETHANOL

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
TLV	CZE	100		200		PEAU
AGW	DEU	49	10	196	40	PEAU
MAK	DEU	49	10	98	20	PEAU
VLA	ESP	98	20	245	50	PEAU
VLEP	FRA	49	10	246	50	PEAU
WEL	GBR	123	25	246	50	PEAU
TLV	GRC	120	25			
VLEP	ITA	98	20	246	50	PEAU
NDS	POL	98		200		
VLE	PRT	98	20	246	50	PEAU
TLV	ROU	150	30	250	50	PEAU
NPHV	SVK	98	20	246		PEAU
OEL	EU	98	20	246	50	PEAU
TLV-ACGIH		97	20			

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
MAK	DEU	28	5	112	20	PEAU



REFRIGERATORI PER FLUIDI
 APPLICAZIONI FRIGORIFERE SPECIALI
 FLUID COOLERS
 SPECIAL COOLING APPLICATIONS

AZIENDA CERTIFICATA



EURO COLD srl

Via Aldo Moro n.11/e - 41030 Bomporto (MO) Italy

Tel. +39.059.8178138 r.a - Fax +39.059.8170482

P.IVA 02669040368 - REA MO 321144

Cap. Soc. € 153.000 i.v.

Internet: www.eurocold.it

e-mail: info@eurocold.it

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence pour les microorganismes STP

3,94

mg/l

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Dermique								

Dermique

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié

8.2. Contrôles de l'exposition.

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES PEAUX

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.



REFRIGERATORI PER FLUIDI
APPLICAZIONI FRIGORIFERE SPECIALI
FLUID COOLERS
SPECIAL COOLING APPLICATIONS

AZIENDA CERTIFICATA



EURO COLD srl

Via Aldo Moro n.11/e - 41030 Bomporto (MO) Italy

Tel. +39.059.8178138 r.a - Fax +39.059.8170482

P.IVA 02669040368 - REA MO 321144

Cap. Soc. € 153.000 i.v.

Internet: www.eurocold.it

e-mail: info@eurocold.it

Etat Physique	liquide
Couleur	jaune
Odeur	Pas disponible
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	6-8
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible
Point initial d'ébullition	Pas disponible
Intervalle d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Pas disponible
Vitesse d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible
Limite inférieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite supérieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de la vapeur	Pas disponible
Densité relative	0,02
Solubilité	Pas disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible
Propriétés explosives	Pas disponible
Propriétés comburantes	Pas disponible

9.2. Autres informations.

Informations pas disponibles.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

2-BUTOXYETHANOL

Se décompose sous l'effet de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

2-BUTOXYETHANOL

Peut réagir dangereusement avec: aluminium, agents oxydants. Forme des peroxydes avec: air.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d'ignition.

2-BUTOXYETHANOL



REFRIGERATORI PER FLUIDI
APPLICAZIONI FRIGORIFERE SPECIALI
FLUID COOLERS
SPECIAL COOLING APPLICATIONS

AZIENDA CERTIFICATA



EURO COLD srl

Via Aldo Moro n.11/e - 41030 Bomporto (MO) Italy

Tel. +39.059.8178138 r.a - Fax +39.059.8170482

P.IVA 02669040368 - REA MO 321144

Cap. Soc. € 153.000 i.v.

Internet: www.eurocold.it

e-mail: info@eurocold.it

Éviter l'exposition à: sources de chaleur, flammes nues.

10.5. Matières incompatibles

Informations pas disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

2-BUTOXYETHANOL

Peut dégager: hydrogène.

SECTION 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange:

> 20 mg/l

ATE (Oral) du mélange:

>2000 mg/kg

ATE (Dermal) du mélange:

>2000 mg/kg

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

LD50 (Or.) 4400 mg/kg Ratto

LD50 (Der) > 5000 mg/kg Coniglio

2-BUTOXYETHANOL

LD50 (Or.) 615 mg/kg Rat

LD50 (Der) 405 mg/kg Rabbit



REFRIGERATORI PER FLUIDI
APPLICAZIONI FRIGORIFERE SPECIALI
FLUID COOLERS
SPECIAL COOLING APPLICATIONS

AZIENDA CERTIFICATA



EURO COLD srl

Via Aldo Moro n.11/e - 41030 Bomporto (MO) Italy

Tel. +39.059.8178138 r.a - Fax +39.059.8170482

P.IVA 02669040368 - REA MO 321144

Cap. Soc. € 153.000 i.v.

Internet: www.eurocold.it

e-mail: info@eurocold.it

LC50 (Inh) 2,2 mg/l/4h Rat

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Sensibilisant pour la peau

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNOCITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SECTION 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est toxique pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité.

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

LC50 - Poissons

35 mg/l/96h *Oncorhynchus mykiss*

EC50 - Crustacés

69,6 mg/l/48h *Daphnia pulex*

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques

3,94 mg/l/72h trattamento dei fanghi - batteri

12.2. Persistance et dégradabilité.

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Solubilité dans l'eau.

mg/l 0,1 - 100

Rapidement Dégradable.

2-BUTOXYETHANOL

Solubilité dans l'eau.

mg/l 1000 - 10000



REFRIGERATORI PER FLUIDI
APPLICAZIONI FRIGORIFERE SPECIALI
FLUID COOLERS
SPECIAL COOLING APPLICATIONS

AZIENDA CERTIFICATA



EURO COLD srl

Via Aldo Moro n.11/e - 41030 Bomporto (MO) Italy

Tel. +39.059.8178138 r.a - Fax +39.059.8170482

P.IVA 02669040368 - REA MO 321144

Cap. Soc. € 153.000 i.v.

Internet: www.eurocold.it

e-mail: info@eurocold.it

Rapidement D gradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation.

(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Coefficient de r partition

: n-octanol/eau. 4,38

BCF. 1022

2-BUTOXYETHANOL

Coefficient de r partition

: n-octanol/eau. 0,81

12.4. Mobilit  dans le sol.

Informations pas disponibles.

12.5. R sultats des  valuations PBT et vPvB.

Sur la base des donn es disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage \geq 0,1%.

12.6. Autres effets n fastes.

Informations pas disponibles.

SECTION 13. Consid rations relatives   l' limination

13.1. M thodes de traitement des d chets.

Proc der si possible   une r utilisation. Les r sidus du produit doivent  tre consid r s comme des d chets sp ciaux dangereux. La dangerosit  des d chets contenant une part de ce produit doit  tre  valu e sur la base des dispositions l gales en vigueur.

L' limination doit  tre confi e   une soci t  agr ee pour le traitement des d chets, dans le respect de la r glementation nationale et de l' ventuelle r glementation locale en vigueur.

Au transport des d chets peut  tre applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMIN S

Les emballages contamin s doivent  tre ou bien r cup r s ou bien  limin s dans le respect de la r glementation nationale applicable au traitement des d chets.

SECTION 14. Informations relatives au transport

14.1. Num ro ONU

ADR / RID, IMDG, 3082

IATA:

ADR / RID: Transport  dans des emballages simples ou internes d'une capacit  \leq 5Kg ou 5L, le produit n'est pas soumis aux dispositions ADR/RID, conform ment   la Disposition sp ciale 375.

IMDG: Transport  dans des emballages simples ou internes d'une capacit  \leq 5Kg ou 5L, le produit n'est pas soumis aux dispositions du IMDG Code, conform ment   la Section 2.10.2.7.

IATA: Transport  dans des emballages simples ou internes d'une capacit  \leq 5Kg ou 5L, le produit n'est pas soumis aux autres dispositions IATA, conform ment   la Disposition sp ciale A375.



REFRIGERATORI PER FLUIDI
 APPLICAZIONI FRIGORIFERE SPECIALI
 FLUID COOLERS
 SPECIAL COOLING APPLICATIONS

AZIENDA CERTIFICATA



EURO COLD srl

Via Aldo Moro n.11/e - 41030 Bomporto (MO) Italy
 Tel. +39.059.8178138 r.a - Fax +39.059.8170482
 P.IVA 02669040368 - REA MO 321144
 Cap. Soc. € 153.000 i.v.
 Internet: www.eurocold.it
 e-mail: info@eurocold.it

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ((R)-P-MENTHA-1,8-DIENE)
 IMDG: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ((R)-P-MENTHA-1,8-DIENE)
 IATA: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ((R)-P-MENTHA-1,8-DIENE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport.

ADR / RID: Classe: 9 Etiquette: 9
 IMDG: Classe: 9 Etiquette: 9
 IATA: Classe: 9 Etiquette: 9



14.4. Groupe d'emballage.

ADR / RID, IMDG, IATA: III

14.5. Dangers pour l'environnement.

ADR / RID: Environmentally Hazardous.
 IMDG: Marine Pollutant.
 IATA: Environmentally Hazardous.



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

ADR / RID:	HIN - Kemler: 90	Quantités Limitées: 5 L	Code de restriction en tunnels: (-)
	Special provision: -		
IMDG:	EMS: F-A, S-F	Quantités Limitées: 5 L	
IATA:	Cargo:	Quantité maximale: 450 L	Mode d'emballage: 964
	Pass.:	Quantité maximale: 450 L	Mode d'emballage: 964
	Special provision:	A97, A158, A197	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC.

Informations non pertinentes.

SECTION 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Catégorie Seveso. Directive 2012/18/CE: E2

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006.

Produit.



Point.

REFRIGERATORI PER FLUIDI
APPLICAZIONI FRIGORIFERE SPECIALI
FLUID COOLERS
SPECIAL COOLING APPLICATIONS

AZIENDA CERTIFICATA



3

EURO COLD srl

Via Aldo Moro n.11/e - 41030 Bomporto (MO) Italy

Tel. +39.059.8178138 r.a - Fax +39.059.8170482

P.IVA 02669040368 - REA MO 321144

Cap. Soc. € 153.000 i.v.

Internet: www.eurocold.it

e-mail: info@eurocold.it

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH).

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH).

Aucune.

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012

;

Aucune.

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

;

Aucune.

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

;

Aucune.

Contrôles sanitaires.

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique.

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

SECTION 16. Autres informations.

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)



**REFRIGERATORI PER FLUIDI
APPLICAZIONI FRIGORIFERE SPECIALI
FLUID COOLERS
SPECIAL COOLING APPLICATIONS**

AZIENDA CERTIFICATA



EURO COLD srl

Via Aldo Moro n.11/e - 41030 Bomporto (MO) Italy

Tel. +39.059.8178138 r.a - Fax +39.059.8170482

P.IVA 02669040368 - REA MO 321144

Cap. Soc. € 153.000 i.v.

Internet: www.eurocold.it

e-mail: info@eurocold.it

- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
 3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
 4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
 15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
 16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
 17. Règlement (UE) 2019/1148
 18. Règlement (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
 - Handling Chemical Safety
 - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
 - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
 - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
 - Site Internet IFA GESTIS
 - Site Internet Agence ECHA
 - Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie 2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

03 / 05 / 08.